Saint Martin. Saint Loup.

Numéro d'inventaire : 1979.04633
Type de document : image imprimée
Période de création : 1er quart 19e siècle
Date de création : 1800 (vers)
Description : Image en noir et blanc avec texte.
Mesures : hauteur : 517 mm ; largeur : 383 mm
Notes : Image de Saint-Martin et Saint-Loup, oraisons, indulgence plénière donnée par Notre Saint-Père le Pape Innocent XI. Un brevet d'indulgence du diocèse de Sens datant du 13 juillet 1689. Planche faite aux frais de la confrérie de Saint-Loup (...) en l'an VIII.
Mots-clés : Images d'Epinal
Formation idéologique, religieuse et morale au sein de la famille
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 1
Mention d'illustration
ill.

SAINT MARTIN.

Oremus.

OMNIPOTENS ſempiterne Deus, qui inter cætera miracula ſancti Confeſſoris tui atque Pontificis Martini, etiam in die Tranſlationis angelicam revelationem populo tuo demonſtraſti; præſta nobis, ejus ſuffragantibus meritis, ut ea quæ tibi ſunt placita, digno affectu devotiſque mentibus exequamur. Per Chriſtum Dominum noſtrum. Amen.

Oraiſon.

DIEU Tout-Puiſſant, qui, parmi tant de miracles dont vous avez honoré ſaint Martin, votre Confeſſeur & Pontife, avez auſſi, par une révelation angélique, donné à connoître à votre peuple le jour de ſa tranſlation; faites, s'il vous plaît, qu'à la faveur de ſes mérites, nous exécutions dignement les choſes qui vous ſont agréables. Par notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Ainſi ſoit-il.

SAINT LOUP.

Oremus.

DEUS, qui devotâ beati Lupi, Confeſſoris tui atque Pontificis, inſtantiâ, non credentem ad tui nominis agnitionem evocaſti, mentibus noſtris eandem infunde fidei charitatiſque virtutem, ut cujus glorioſis ſemper adjuvamur præſidiis, ſanctiſſimis provocemur exemplis. Per Chriſtum Dominum noſtrum. Amen.

Oraiſon.

GRAND Dieu, qui, par les inſtantes prières du bienheureux ſaint Loup, votre Confeſſeur & Pontife, avez attiré l'inſidèle à la connoiſſance de votre ſaint nom; nous vous ſupplions de remplir nos ames d'une foi & d'une charité ſemblable à la ſienne, afin qu'étant aidés de ſes ſecours, nous puiſſions auſſi profiter de ſes ſaints exemples. Par notre Seigneur Jéſus-Chriſt. Ainſi ſoit-il.

INDULGENCE PLÉNIERE

donnée par Notre-Saint-Père le Pape INNOCENT XI.

A TOUS Fidèles de l'un & l'autre ſexe Salut & Bénédiction apoſtolique. Ayant été informé qu'il y avoit une dévote Confrairie à Sermaiſe en Beauce, Diocèſe de Sens, ſous l'invocation du glorieux ſaint Loup, Archevêque du même Diocèſe, qui y attire grand nombre de Fidèles qui le réclament pour le mal de l'épilepſie, & deſirant augmenter la religion & la foi deſdits Fidèles de plus en plus, & leur faire part des graces dont il a plu à la bonté divine nous rendre dépoſitaire, appuyé ſur la confiance que nous avons en ſa miſéricorde, nous avons accordé & accordons à tous Fidèles de l'un & l'autre ſexe, qui étant vraiment repentans, confeſſés & communiés, viſiteront dévotement l'Egliſe paroiſſiale dudit Sermaiſe les jours & fêtes de ſaint Loup, & Tranſlation de ſaint Martin, depuis les premières Vêpres juſqu'à ſoleil couché, & là prieront Dieu pour l'union & paix des princes chrétiens, l'extirpation des héréſies, & l'exaltation de la ſainte Egliſe notre mère, *Indulgence plénière* & rémiſſion de tous leurs péchés. Les préſentes valables pour ſept ans ſeulement. Nous voulons auſſi que s'il avoit été ci-devant accordé quelques indulgences ou à perpétuité, ou pour le temps, qui ne ſoient pas encore expirées, elles demeurent nulles DONNÉ à Rome, à ſainte Marie-Majeure, ſous l'anneau du Pêcheur, le ving-troiſième mai mil ſix cent quatre-vingt-neuf, & de notre Pontificat le treize. *Signé* J. F. ALBANUS, & ſcellé de cire rouge.

Nous avons vu le préſent Brevet d'Indulgence, que nous avons permis de publier & imprimer dans le diocèſe de Sens. Donné à Sens, le treiſième juillet mil ſix cent quatre-vingt-neuf. Signé BOILEAU, *Doyen de l'Egliſe de Sens, & Vicaire général.*

Cette planche a été faite aux frais de la Confrairie de ſaint Loup, par les ſoins de *Chriſtophe Blancheton* & *Louis-Valentin Lacheny*, Economes de ladite Confrairie, en l'an VIII.